

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011

APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL

Madame VERPLAETSE souligne une erreur dans le PV.

Ses remarques ainsi que la remarque de Monsieur Jean-Claude DEBAIL concernent le choix du prestataire de la mission CSPS et non le bureau de contrôle bibliothèque.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION

Après la présentation par Christian LAVIELLE des résultats de l'année 2010, le conseiller municipal délégué aux finances, propose d'approuver le compte administratif et le compte de gestion du receveur, lequel donne les mêmes résultats, à savoir un solde positif sur le budget fonctionnement de 184 694, 99 € et un excédent de 49 163,51 € sur le budget investissement.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil décide, sur la base du résultat de l'exercice 2010, d'affecter à la section investissement 2011 la somme de 104 007,03 € pour couvrir les restes à réaliser (travaux mandatés mais non encore achevés) et le solde, soit 80 687, 96 € à la section fonctionnement.

POINT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011-2014

Les élus se voient remettre le Plan Pluriannuel d'Investissement, cadre souple qui permet d'afficher les principales dépenses d'investissement à moyen terme.

VOTE DU BUDGET 2011

Les élus présents votent à l'unanimité le budget prévisionnel 2011 avec une section fonctionnement équilibrée à 1 720 687,96 € et une section investissement équilibrée à 1 253 672,03 € (incluant un emprunt de 127 242, 85 €).

VOTE DES TAUX

Les taux 2011 sont maintenus au même niveau que pour 2010, à savoir :

- 16,51 pour la taxe d'habitation,
- 20,32 pour la le foncier bâti,
- 63, 62 pour le foncier non bâti.

REGLEMENT DU PARC BARBUSSE

Pascal LEBLANC soumet au vote le règlement du Parc Barbusse.

Les horaires de fermeture en été sont fixés à 22 heures du dernier dimanche de mars au dernier samedi de septembre et à 20 heures en dehors de cette période.

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites.

Il est également interdit de pénétrer dans le parc avec un chien, même tenu en laisse.

Le maire appelle les adjoints à utiliser leur statut d'officier de police judiciaire pour faire respecter ce règlement et verbaliser les contrevenants.

REGLEMENT INTERIEUR

L'élaboration de ce règlement, qui s'appliquera à tous les agents communaux, a fait l'objet de plusieurs réunions entre le maire et les représentants du personnel, puis a été transmis pour avis au Comité Technique Paritaire.

Suite à l'avis favorable du CTP, le conseil vote l'approbation de ce règlement intérieur.

ACCUEIL DE LOISIRS ETE

Petite Enfance, du 4 au 30 juillet (journée) et du 1^{er} au 5 août (matinée) : 4 postes d'animateurs sont créés et pour le centre des 6 à 16 ans (4 au 15 juillet et 18 au 30 juillet) ce sont 18 postes qui sont ouverts.

Les tarifs pour la petite enfance sont fixés à 42 € pour le 1^{er} enfant, 32 € pour le second, 32 € pour les enfants dont le coefficient familial CAF est inférieur à 503, à 53 € pour les familles non bénéficiaires de la CAF et 21 € pour les familles suivies par le CCAS.

Pour les 6-16 ans, les tarifs sont fixés par période à 21 € pour le 1^{er} enfant, 16 € pour le second, 16 € pour les enfants dont le coefficient CAF est inférieur à 503 €, à 27 € pour les familles non bénéficiaires de la CAF et 11 € pour les familles suivies par le CCAS.

Le prix de la participation au mini-camp est fixé à 10 €.

Le tarif des repas est le même que celui du restaurant scolaire.

La proposition de la commission sociale de confier à l'IFAC la gestion du centre de loisirs pour le recrutement, la paie et la comptabilité n'est pas validée.

TARIFS REPAS DES ANCIENS (2011)

Gratuité pour les marpentois de plus de 62 ans, 20 € pour le conjoint, 27 € pour les extérieurs et 8 € pour enfants de moins de 10 ans.

TARIFS CANTINE

Suite aux augmentations de notre prestataire de 2,96 %, le conseil vote les tarifs suivants :

- 3 € pour le premier enfant en primaire,
- 2,50 € en maternelle ou si plusieurs enfants fréquentant les deux écoles,
- 1,90 € pour les familles bénéficiaires de l'aide alimentaire du CCAS.

CONVENTION CHANTIER D'INSERTION

Monsieur Hervé NICOL, adjoint aux travaux, propose de confier à l'association Accueil et Promotion les travaux de peinture du hall de la salle des fêtes et de l'église, ceci dans le cadre d'une convention d'un an et pour un montant de 1600 €. L'achat de la peinture, reste à charge de la commune.

Le conseil donne son accord à cette proposition.

M Bernard considère que le montant demandé pour cette prestation n'est pas réaliste.

NOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Sur proposition du maire, le conseil décide de rendre un hommage à Pierre MENDES FRANCE en donnant le nom de cet homme politique français à la nouvelle rue du quartier Delbreil.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Madame VERPLAETSE fait part de la clôture de l'enquête publique qui n'a pas soulevé de remarque et demande au conseil d'approuver le PLU modifié.

LOGEMENT EN RUINE RUE JB LEBAS

Le maire informe ses collègues qu'il va prendre un arrêté de péril.

ABANDON MANIFESTE DEFINITIF RUE DE LA REPUBLIQUE

Le conseil donne son accord pour lancer le dossier de Déclaration d'Utilité Publique à transmettre au Préfet.

TRANSFERT D'UNE VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le conseil mandate le maire pour lancer une enquête publique afin de transférer l'impasse COCLET, actuellement privée, dans le domaine public sur la base de l'article L.318-3 du Code de l'urbanisme qui permet le transfert (sans indemnité) d'une voie privée dans le domaine public.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TOIT DE L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil donne son accord pour déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général et de l'Etat.

Pour le devenir des autres bâtiments, Monsieur BERNARD propose une étude qui serait finançable à 80 % pour réaliser un diagnostic fonctionnel, sécurité et énergétique.

Monsieur LAVIELLE conteste cette option, estimant qu'une étude de ce type, sans objectif précis, va entraîner une dépense inutile.

Madame VERPLAETSE suggère alors de solliciter la subvention et de rediscute ensuite de l'opportunité d'engager cette étude si la subvention est accordée.

Monsieur BERNARD est donc mandaté pour faire cette demande.

VOTE DES ENVELOPPES DU REGIME INDEMNITAIRE

Le conseil vote le montant des enveloppes de prime au personnel dans le cadre du régime indemnitaire

APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AMVS

Le conseil vote les nouveaux statuts de l'AMVS

SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Le conseil approuve les subventions proposées par le délégué aux finances.
Les élus membres de ces différentes associations ne prennent pas part au vote.

PARTICIPATIONS AU SMVS

Le conseil vote une participation de 6148,44 € au SMVS pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la rue Salengro et une autre de 7639,67 € pour la rue Delmotte, ces montants correspondant à 20 % hors taxes du total des travaux.

Le conseil délibère pour prévoir un amortissement sur 15 ans de ces participations puisqu'il s'agit de travaux.

TRANSFERT DE PERSONNEL

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie à l'Agglomération, chaque commune devait transférer le personnel jusqu'alors affecté à la voirie.

Pour Marpent, et suite à une consultation du personnel, un agent, Monsieur Alain LEROY, a exprimé le souhaite de rejoindre l'agglom.

Le conseil donne son accord pour que ce transfert soit effectif au 1^{er} juin.